



DELIBÉRATION N°29-2026

L'an deux mille vingt-six, le trente mars (30/03/2026)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

En Exercice
(27)

-
**Etaient
Présents :**
(27)

ROLDAO-MARTINS Adeline	GUILBERT Maryse	WROBLEWSKI Didier	FILLASTRE Sandrine
VARLET François	LECKI Nélie	LIEGAUX Fabrice	FREYD Aurélie
GUEDON Eric	LAFRIZI Ahmed	MOUEIX Chantal	BIZERAY Jean-Jacques
PANNIER Catherine	FREMAUX Loïc	MOLAR ALMEIDA Vanessa	AYADI Samir
GUENOT Jonathan	VENTROUX Stéphane	MOHAMED Hakima	BRILLANT Lisa
MAISONNEUVE Romain	THIOUX Marine	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE
Djey Di KAMARA	José GONCALVES	Philippe JACQUET	

**Absents
représentés :**

Absents non représentés :

Secrétaire de séance : Mme ALAPHILIPPE Laëtitia

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Délibération dûment publiée sur www.survilliers.fr en vertu du Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021

Election des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 123-6, R123-10 et R. 123-8,

VU la délibération n° 28- 2026 du Conseil municipal en date du 30 mars 2026 fixant à 5 le nombre de membres élus du Conseil d'administration du CCAS,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à l'élection de ses représentants au Conseil d'administration du CCAS au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

CONSIDERANT l'appel à candidature,

CONSIDERANT que 1 liste de candidats aux fonctions de représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS a été déposée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : PROCEDE aux opérations de vote et de dépouillement dont les résultats sont les suivants :

- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- nombre de votants (enveloppes déposées) : 27
- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- nombre de suffrages blancs : 0
- nombre de suffrages exprimés : 27
- Nombre de suffrages obtenus par la liste portée par Sandrine FILLASTRE : 27

ARTICLE 2 : PROCLAME élus les membres suivants pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

1. Sandrine FILLASTRE
2. Maryse GUILBERT
3. Chantal MOUEIX
4. Hakima MOHAMED
5. Laëtitia ALAPHILIPPE

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20260408-29-2026-DE
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

A. ROLDAO MARTINS

